



**Communiqué de presse  
- Pour diffusion immédiate -**

Mercredi, 11 juin 2008 – Récif 02, la Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-St-Jean, désire joindre sa voix à tous ceux et celles ayant manifesté leur désaccord avec les projets de loi privés C-484, C-338, C-537 et C-543 qui ouvre la porte à la recriminalisation de l'avortement.

Rappelons dans un premier temps que le projet de loi C-484, qui a passé l'étape de la deuxième lecture, ferait en sorte de reconnaître une personnalité juridique au fœtus en le reconnaissant comme une victime indépendante de la mère. Le projet de loi C-543 vise à ce que «la grossesse d'une victime d'acte criminel constitue une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine». Le projet de loi C-338 modifie quant à lui le Code criminel afin qu'une personne «ayant pratiqué un avortement après la vingtième semaine de grossesse soit jugé pour un acte criminel passible de 5 ans maximum de pénitencier». Enfin, le projet de loi C-537 vise à ce que «les professionnels de la santé puissent refuser, sans crainte de représailles ou d'autres mesures coercitives et discriminatoires, de participer à des actes médicaux qui sont contraires aux préceptes de leur religion ou à leur croyance au caractère inviolable de la vie humaine». On précise aussi par ailleurs que «vie humaine : s'entend de toutes les étapes du développement de l'organisme humain depuis la fécondation ou la création».

Nous considérons que ces projets de loi constituent un net recul pour la société toute entière et remettent en cause les droits acquis par les femmes il y a tout juste vingt ans. Ces projets de loi auront en effet pour conséquences de réduire les droits constitutionnels des femmes et de menacer leur accès à un avortement légal et sécuritaire. De plus, nous craignons que cela crée un précédent juridique qui ouvrira la porte à l'opposition des droits du fœtus contre ceux de la mère.

Nous souhaitons aussi souligner l'importance de contrer la violence faite aux femmes, qu'elles soient enceintes ou non. Nous interpellons donc le gouvernement fédéral pour qu'il adopte d'autres mesures pour lutter efficacement contre la violence envers les femmes plutôt que de revenir en arrière sur la question de l'avortement. Aussi, nous considérons que le dépôt de ces projets de loi privés constitue un moyen détourné pour éviter la possibilité d'un véritable débat public. Nous tenons aussi à dénoncer l'abstention de voter de la part des députés libéraux, ce qui constitue selon nous un manquement grave de leur part envers toute la population qui les ont élus afin de nous représenter.

C'est pourquoi nous invitons tous les députés en chambre à voter contre ces projets de loi afin d'éviter un retour à la criminalisation de l'avortement.

Julie Sheinck, agente de développement  
Pour Monique Larouche, coordonnatrice de Récif 02